



CONSEIL COMMUNAL
DE
MONTAGNY
près-Yverdon

Montagny, le 22 octobre 2018

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Séance du 15 octobre 2018

Présidence : Jean-Marc Cochet, Président

Présents : 18 membres

Dans sa séance du 15 octobre 2018

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTAGNY –PRES-YVERDON

a

- adopté le préavis 20/18 concernant l'arrêté d'imposition pour 2019 au taux inchangé par rapport à 2018 de **65%** de l'impôt cantonal de base ; l'impôt sur les divertissements de 5% a été supprimé
- reçu de M. Marc-Olivier Burdet une question à l'adresse de la Municipalité, concernant la « *problématique de la pollution lumineuse par l'éclairage public* », ainsi qu'un vœu concernant la « *mise à disposition de bancs à l'intérieur du village et dans son pourtour* »
- pris acte de la démission du conseil communal pour cause de déménagement, de M. Frédy Stoll.

Le Président

Jean-Marc Cochet



La Secrétaire

Anne-Marie Forchelet